

Parcours de 8, 10 et 14 kms

Dimanche 15 JUIN 2025

Départ : Salle des Fêtes de
MONTGUEUX entre 9h30 et 10h30

Trou de Chirac : Café, Thé et viennoiseries

Sur les hauteurs de Montgueux : Coupe de
champagne et bouchées apéritives

Salle des fêtes de Montgueux : Plat et verre de vin

Dans la plaine : Dégustation de fromages fermiers,
verre de vin

Salle des fêtes de Montgueux : Dessert, Café
gourmand

Prix par adulte : 35€

Enfants de 10 à 17 ans : 18€

Gratuit pour les enfants de -10 ans

Renseignements :

rotarienne@gmail.com

06 71 47 66 37 (Laisser un message, nous vous
rappellerons)

Page Facebook : La Rotarienne Troyes Comtes de
Champagne

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

Commune :

Mail :

Téléphone :

Noms et Prénoms des participants

(Préciser l'âge des enfants) :

Nombre total de participants :

Montant total :

Inscription et règlement à renvoyer à :

M. Bruno LARATTE 9 chemin des Godots 10120

SAINT ANDRE LES VERGERS

Règlement au nom de ROTARY Comtes de
champagne

Si vous désirez recevoir par mail une confirmation
de votre inscription, cochez la case

Clôture des inscriptions : 11 Juin 2025

REGLEMENT :

1 La participation se fait uniquement sur inscription.
L'inscription comprend la totalité de la marche, son menu et
les boissons. L'inscription est validée à réception du paiement.

2 Les mineurs seront obligatoirement être accompagnés d'un
adulte.

3 Condition d'annulation du fait des organisateurs : en cas
d'intempéries exceptionnelles ou d'un nombre de participants
insuffisants, la manifestation sera annulée et les participants
remboursés sur demande écrite.

4 Condition d'annulation du fait des participants : toute
inscription est définitive ; en cas de non participation, le
montant de l'inscription est acquis aux organisateurs.

5 Responsabilité : le club est assuré en responsabilité civile. Il
décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un
participant, accident ou perte durant la manifestation.
L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

6 Sécurité : les participants devront respecter les lieux et
suivre le balisage. Les chiens tenus en laisse sont tolérés ; les
catégories 1 et 2 sont interdites (la vaccination antirabique est
obligatoire).

7. Le parcours n'est pas adapté aux poussettes, la randonnée
s'effectue à allure libre sans aucune forme d'esprit de
compétitions.

8. Le nombre de places est limité, l'organisateur pourra refuser
les inscriptions lorsque le quota sera atteint

9. Droit à l'image : du fait de son inscription, les participants
donnent à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute
photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la
promotion de celui-ci.

10, L'inscription vaut acceptation du présent règlement.



Les fruits de cette marche
seront reversés à des
associations locales